

**MASTER**

MENTION

**Information, Communication**

PARCOURS-TYPE

**Administration et Communication des Activités Culturelles (ACAC)**

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES :		Code RNCP : 31496	120 crédits - 4 semestres
Mention : <b>Franck BOUSQUET, Professeur des universités</b> Master 1 <sup>ère</sup> année: <b>Sylvie LAVAL, Maître de conférences</b>	Parcours-type (Master 2 <sup>ème</sup> année) : <b>Martine REGOURD, Professeur des universités</b>	CANDIDATURES : M1 : <a href="https://www.monmaster.gouv.fr/">https://www.monmaster.gouv.fr/</a> M2 : <a href="http://www.ut-capitole.fr/formations/s-inscrire/">www.ut-capitole.fr/formations/s-inscrire/</a>	
<input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale	<input checked="" type="checkbox"/> Formation continue	<input type="checkbox"/> Formation ouverte à distance	<input checked="" type="checkbox"/> Formation en alternance (M2)

**PRESENTATION**

La mention Information, Communication est co-accréditée par les universités Toulouse Capitole et Toulouse 3 Paul Sabatier.

Elle comporte 4 parcours en 2<sup>ème</sup> année : Communication et administration des activités culturelles (UTC), Administration et gestion de la communication (UTC), Communication et culture numérique (UT3), Communication et territoires (UT3).

Les candidats au master, quel que soit le parcours choisi, doivent candidater après leur L3 auprès de l'Université Toulouse Capitole. La formation de Master 1<sup>ère</sup> année est dispensée sur le site de l'Université de Toulouse Capitole. Elle est commune aux 4 parcours à l'exception de quelques heures optionnelles propres à chaque parcours.

Les semestres 1 et 2 ont pour objectif de former des étudiants ayant une bonne connaissance des sciences humaines et sociales, des fondements et des questionnements théoriques et méthodologiques contemporains de l'information et de la communication ainsi que des secteurs professionnels de la communication, notamment à travers la maîtrise de savoirs théoriques et appliqués, de savoir-faire spécialisés et d'outils techniques, afin d'une part, de permettre aux meilleurs étudiants de poursuivre les études en « information-communication » sur le site toulousain, d'autre part, de faciliter leur insertion rapide dans la vie professionnelle et leur adaptation à l'évolution constante des métiers de la communication.

Les semestres 3 et 4 ont pour objectif de former des cadres susceptibles de concevoir et mettre en œuvre les politiques et les stratégies de communication des organisations publiques et privées intervenant dans le champ de la culture, en particulier celui des industries culturelles et créatives.

Ces professionnels doivent être capables, en relation avec les acteurs concernés, dans le cadre des politiques publiques locales, nationales et européennes, et en direction des différentes catégories de publics, de définir, d'assurer et d'évaluer les actions d'administration, de communication, de valorisation et de promotion des actions, des politiques et des produits culturels.

Les professionnels formés par le parcours ACAC doivent être en mesure de participer à la mise en œuvre et au suivi de projets culturels de toute nature (musées et patrimoine, spectacle vivant, audiovisuel et cinéma, édition, festivals, événements culturels...), notamment à travers les dimensions informationnelles et communicationnelles, et en liaison avec les autres professionnels du secteur de la culture.

Une attention particulière est portée à l'international et aux métiers du Réseau culturel (attaché culturel, attaché audiovisuel, directeur d'Institut français et d'Alliance française).

Une partie importante de l'enseignement est dispensée par des professionnels (inspecteur général du ministère de la Culture, conservatrice du patrimoine, directrices et directeurs culture d'Occitanie (Dac Doc), producteurs, libraires, directeur d'agence culturelle régionale, directeurs de festivals, administration et communication de théâtres, direction de service de collectivités locales, administration et communication de musées) et un projet tuteuré sur une période de 6 mois (ou un mémoire de recherche) est proposé aux étudiants.

**Master 2<sup>ème</sup> année :** Désormais une majorité d'étudiants s'engagent dans des contrats d'alternance. Pour plus d'information, merci de vous rapprocher des responsables du parcours-type et du service compétent : [alternance.fcv2a@ut-capitole.fr](mailto:alternance.fcv2a@ut-capitole.fr)

**LIENS UTILES****RETROUVEZ LES INFORMATIONS SUR LA FORMATION :**→ <https://www.ut-capitole.fr/formations/>→ <https://www.univ-tlse3.fr/master-mention-information-communication>**PRÉPARATION À L'INSERTION PROFESSIONNELLE :**

Retrouvez les informations sur l'orientation et l'insertion professionnelle sur :

→ <https://www.ut-capitole.fr/orientation-insertion/>**La DOC en ligne du SUIO-IP :**→ <https://suiio-ut-capitole.centredoc.fr/>**INFORMATIONS SUR LES STAGES : (Législation, convention de stage...)**→ <https://www.ut-capitole.fr/accueil/orientation-insertion/stages-entrepreneuriat-cesure>**CONSULTEZ LES ENQUÊTES SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMÉS RÉALISÉES PAR L'OFIP :**→ <https://www.ut-capitole.fr/repertoire-des-emplois>**ACCUEIL ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP :**<https://www.ut-capitole.fr/handicap/>

## COMPETENCES ET METIERS VISES

### COMPÉTENCES :

#### Compétences générales (communes à tous les parcours) :

- Être capable de conceptualiser, de mettre en œuvre et de gérer des stratégies de communication ;
- Être capable de conceptualiser et de mettre en œuvre différentes formes de communication présentes dans toutes les organisations :
- communication interne en lien avec la gestion des ressources humaines, communication externe et événementielle, relations presses, marketing territorial ;
- Être capable de réaliser et de superviser la réalisation de différents supports et outils de communication et de les mettre en perspective dans l'analyse globale d'une stratégie de communication : écrits, audio-visuels, numérique, logiciel...

#### Compétences spécifiques pour le parcours Administration et Communication des Activités Culturelles (ACAC) :

- Administrer une organisation dans le champ de la culture et du patrimoine ;
- Être force de proposition en intégrant l'environnement juridique propre au champ de la culture et du patrimoine ;
- Comprendre et analyser l'environnement et les acteurs de la culture sur un temps long ;
- Maîtriser les codes écrits et oraux de la communication professionnelle ainsi que la capacité à se documenter pour produire une action professionnelle en communication ;
- Prendre des responsabilités, engager stratégiquement une organisation dans le champ de la culture et du patrimoine, conduire un projet pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif, gérer des contextes professionnels complexes ;
- Maîtriser les savoir-faire opérationnels pour organiser, planifier, arbitrer les actions de communication dans le champ de la culture et du patrimoine ;
- Maîtriser les compétences expertes des professionnels du secteur de la culture et du patrimoine et positionner à moyen et long terme une organisation.

Pour plus d'informations, consultez la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) du master mention Information, Communication sur le site France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31496/>

### MÉTIER VISÉS :

Fonctions d'encadrement, de conception et de contrôle en information-communication dans des organisations publiques ou privées intervenant dans le champ de la culture, en particulier celui des industries culturelles et créatives, aux niveaux local, national et européen : ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (attaché culturel, attaché audiovisuel, directeur d'Institut français et d'Alliance française), collectivités publiques, entreprises culturelles (théâtre, cinéma, musique, musées y compris musées industriels et de société, valorisation du patrimoine, événements culturels, festivals ...), agences de communication, cabinets de consultants, bureaux d'études, organismes de formation préparant aux métiers de la culture.

## ADMISSION – CANDIDATURE EN PREMIERE ANNEE DE MASTER

L'admission en première année de master dépend des capacités d'accueil et est subordonnée à l'examen du dossier et éventuellement à un entretien pour les étudiants pré-sélectionnés.

Le dépôt des candidatures s'effectue sur la plateforme nationale des masters : <https://www.monmaster.gouv.fr/>

Les capacités d'accueil, les attendus et critères généraux d'examen des candidatures sont disponibles sur le site de l'Université :

<https://www.ut-capitole.fr/capacitesdaccueil-modalitesd admission>

## ADMISSION – CANDIDATURE EN SECONDE ANNEE DE MASTER

### Droit à poursuite d'études :

Pour les étudiants qui ont validé une première année (master 1) de l'un des masters de l'université Toulouse Capitole, l'accès en seconde année de master (master 2) est de droit dans l'un au moins des parcours de la même mention.

La poursuite d'études de la première à la seconde année de master s'effectue de plein droit au sein du même parcours, sous réserve de l'accomplissement des formalités de demande d'inscription (candidature sur le site de l'Université via le téléservice eCandidatures).

Dans le cas des formations de master offrant plusieurs parcours de master 2 au sein de la même mention, l'orientation des étudiants entre les différents parcours de master 2 tient compte, d'une part, du projet de chaque étudiant, des acquis de sa formation initiale ou de ses compétences et, d'autre part, des caractéristiques des parcours. Les inscriptions sont prononcées par le Président de l'université dans la limite des capacités d'accueil, après avis d'une commission pédagogique dont il désigne les membres. Chaque étudiant se voit proposer une inscription dans l'un au moins des parcours de master de la mention au sein de laquelle il a validé son master 1.

### Réorientation :

L'inscription d'un étudiant qui a validé son master 1 à l'université Toulouse Capitole et souhaite poursuivre sa formation dans une autre mention de master proposée par l'établissement est subordonnée à la vérification par le responsable de la formation dans laquelle l'inscription est demandée que les unités d'enseignement déjà acquises sont de nature à lui permettre de poursuivre sa formation en vue d'obtenir le master.

L'inscription d'un étudiant qui a validé un master 1, quelle que soit la mention, dans un établissement d'enseignement supérieur autre que l'université Toulouse Capitole, est subordonnée à la vérification, par le responsable de la formation dans laquelle l'inscription est demandée, que les unités d'enseignement déjà acquises dans son établissement d'origine sont de nature à lui permettre de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du diplôme de master.

Sur le téléservice eCandidatures, les étudiants classent par ordre de préférence les parcours de master 2 où ils demandent à s'inscrire.

Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.

Candidatures : dépôt des demandes d'admission sur la plateforme eCandidatures : [www.ut-capitole.fr/formations/s-inscrire/](http://www.ut-capitole.fr/formations/s-inscrire/)

## PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

L'action de formation en 1ère année du master se déroule sur une période de 10 mois et comporte un total de 267h de CM et 89h de TD.

SEMESTRE 1 – 135h CM + 24h TD	SEMESTRE 2 – 132h CM + 65h TD
<p><b>Bloc : Usages avancés et spécialisés des outils numériques</b> UE 1 : Ecriture web – 9h CM + 6h TD</p> <p><b>Bloc : Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés</b> UE 2 : Théorie et épistémologie de la communication – 36h CM</p> <p><b>Bloc : Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances</b> UE 3 : Ateliers de communication – 18h TD</p> <p><b>Bloc : Concevoir des politiques et stratégies d'information-communication</b> UE 4 : Culture et communication – 18h CM</p> <p><b>Bloc : Conduire un projet en information-communication</b> UE 5 : Communication et médias – 72h CM</p>	<p><b>Bloc : Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés</b> UE 10 : Méthodologie cours (annuel) – 12h TD UE 11 : Regroupement méthodologique (annuel) – 4h TD UE 12 : Ressources documentaires (annuel) – 6h TD UE 13 : Mémoire (annuel)</p> <p><b>Bloc : Conduire un projet en information-communication</b> UE 14 : Projet tuteuré – 9h CM</p> <p><b>Bloc : Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques</b> UE 15 : Pilotage de site web – 15h CM et 15h TD</p> <p><b>Bloc : Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances</b> UE 16 : Communication des organisations – 30h CM UE 17 : Sémiologie – 18h CM UE 18 : Anglais (annuel) – 18h TD UE 19 : Ateliers de communication – 6h CM + 6h TD UE 20 : Communication des collectivités territoriales – 18h CM</p> <p><b>Bloc : Concevoir des politiques et stratégies d'information-communication</b> UE 21 : Intelligence économique – 18h CM UE 22 : Socio-économie des médias – 18h CM UE 23 : Initiation à la communication culturelle – 4h TD</p>

L'action de formation en 2ème année du master se déroule sur une période de 12 mois et comporte un total de 298h d'enseignement et 159h de TD pour les étudiants en formation initiale (FI) et continue (FC). Il comporte 298h d'enseignement et 104h de TD pour les alternants (FA).

SEMESTRE 3 – 298h CM (FI / FC/FA) + 40h TD (FI / FC)	
<b>• BLOCS DE COMPETENCES DE SPECIALITE :</b>	
<p><b>Bloc : Piloter des diagnostics en information-communication à des fins d'études ou de recherche</b> UE 1 : Environnement culturel, juridique et numérique – 63h CM : - Politiques culturelles : histoire et institutions – 15h CM - Droit de la culture – 15h CM - Culture, économie et numérique – 18h CM - Droit de la propriété littéraire et artistique – 15h CM</p> <p><b>Bloc : Sélectionner les dispositifs, outils et techniques dans le domaine de l'information-communication</b> UE 2 : Approches sectorielles – 122h CM : - Management des événements culturels et des festivals – 15h CM - Cinéma et audiovisuel – 15h CM - Spectacle vivant (théâtre, cirque) – 20h CM - Métiers du livre et de l'édition – 15h CM - Musique - Industrie du disque – 10h CM - Muséologie – 20h - Politique du patrimoine – 15h CM - Arts et société – 12h CM</p> <p><b>Bloc : Conduire un projet en information-communication</b> UE 3 : Médiation et management 95h CM : - Etudes des publics et des pratiques culturelles – 15h CM - Gestion des établissements publics culturels – 15h CM - Management et programmation artistique – 10h CM - Aides et financement de la culture – 10h CM - Culture, médiation et territoires – 20h CM - Les supports de la communication écrite et digitale – 15h CM - Relation presse – 10h CM</p>	
<b>• BLOC DE COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES : INTERVENTIONS</b>	
<b>Bloc : Concevoir des politiques et stratégies d'information-communication (interventions)</b>	
<p>→ <b>Formation initiale / continue :</b> UE : Méthodologie dédiée aux actions professionnelles UE : Interventions d'experts de la culture UE : Approfondissement sectoriel en patrimoine, musée, édition et cinéma</p>	<p>→ <b>Formation en alternance :</b> UE : Méthodologie dédiée aux actions professionnelles UE : Interventions d'experts de la culture</p>

## • BLOCS DE COMPETENCES TRANSVERSALES ET DISCIPLINAIRES :

**Bloc : Contribuer à la transformation en contexte professionnel**→ **Formation initiale / continue :**

UE 4 : Projet tuteuré – 15h TD

→ **Formation en alternance :**

UE 4 : Projet professionnel appliqué

**Bloc : Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques**

UE 5 : Approfondissement sectoriel en communication digitale – 104h TD :

- Conduite de projet – 12h TD
- Référencement /SEO – 20h TD
- Mesure d'audience – 12h TD
- Production de contenu web – 60h TD

→ **Formation initiale / continue :**

UE 6 : Option Voie Professionnelle ou Voie Recherche

- **Voie professionnelle** : stage professionnel (4 mois minimum)**OU**- **Voie recherche** : mémoire de recherche et séminaire méthodologique→ **Formation en alternance :**

UE 6 : Accompagnement en mission entreprise (tutorat pédagogique) – 12h TD

(Tutorat : 2 points d'étape minimum avec tuteur pédagogique/maître d'apprentissage – constitution et suivi du livret de l'alternant)

**CONTACTS****UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE**

2 rue du Doyen Gabriel Marty  
31042 Toulouse Cedex 9

**SCOLARITE :**

Bureau AR 117 (Bâtiment Arsenal)

Scolarité 1<sup>ère</sup> année de master :

Courriel : Scolaesm1ic@ut-capitole.fr

Tél. : 05 61 63 35 38

Scolarité 2<sup>ème</sup> année de master :

Courriel : Scolaesm2ic@ut-capitole.fr

Tél. : 05 61 63 35 38

**EEDU****EXECUTIVE EDUCATION AND DIGITAL UNIVERSITY**

Manufacture des Tabacs - Bat. Q  
21, allée de Brienne  
31042 Toulouse Cedex 9

**Pôle Alternance**

Courriel : alternance.fcv2a@ut-capitole.fr

Tél : 05 61 12 87 14

**SUIO-IP****SERVICE UNIVERSITAIRE D'INFORMATION D'ORIENTATION ET D'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

Préfabriqués - Parking Arsenal

Courriel : suio-ip@ut-capitole.fr

Tél. : 05 61 63 37 28

**BUREAU DES STAGES**Bâtiment Arsenal, 3<sup>ème</sup> étage, AR381

Courriel : stages@ut-capitole.fr

Tél. : 05 61 63 37 35